



BUREAU COMMUNAUTAIRE
du 1^{er} septembre 2022
Procès-verbal

Le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bourges s'est réuni le Jeudi 1^{er} septembre 2022, à 18 h, au Centre Socio-Culturel André Malraux, place du 14 juillet à Mehun-sur-Yèvre, sur convocation préalable de Mme Irène FELIX, Présidente, adressée le 26 août 2022 et affichée le 26 août 2022. La séance est présidée par Mme Irène FELIX.

Présents : Irène FELIX, Richard BOUDET, Jean-Louis SALAK, Marie-Christine BAUDOUIN, Gérard SANTOSUOSSO, Yvon BEUCHON, Patrick BARNIER, Bernard DUPERAT, Bernadette GOIN-DEMAY, Bruno FOUCHET, Stéphane GARCIA (à partir de la délibération n° 2), Denis POYET, Alain MAZE, Catherine PALLOT, Marc STOQUERT, Christine CHEZE-DHO

Excusés : Yann GALUT, Daniel GRAVELET, Corinne LEFEBVRE, Evelyne SEGUIN, Stéphane HAMELIN

Absent : Stéphane GARCIA (délibération n° 1)

Administration :

Mme Alexandra CHOCHOY	Directrice Générale des Services,
Mme Patricia GODET	Directrice Générale Adjointe,
M. Romain ALLAIN	Directeur Général Adjoint,
M. Christophe BERNARD	Directeur Général Adjoint,
M. Pierre-Alexandre COUF	Directeur Général Adjoint,
M. David VIGOUROUX	Directeur Général Adjoint,
M. Gilles METTI	Directeur des Finances,
M. Nicolas VARIN	Responsable du Service Communication,
M. Christophe MATHO	Secrétaire Général et Conseiller de la Présidente,
M. Sébastien WELSCH	Chef de service Economie résidentielle et touristique, musique,
Mme Annick GRELAT	Responsable du Service des Assemblées

Mme Catherine PALLOT est désignée secrétaire de séance.

Mme la Présidente ouvre la séance à 18 heures 10.

Approbation du procès-verbal du Bureau Communautaire du 7 juillet 2022

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Les membres du Bureau Communautaire approuvent le compte rendu à l'unanimité.

1. Demande de subvention auprès de l'ADEME pour l'opération Phase 3 Lahitolle

Rapporteur : M. Richard BOUDET

M. Richard BOUDET, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE
à l'unanimité

- d'approuver le plan de financement prévisionnel ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès des financeurs susnommés ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

2. Dispositif A VOS ID - Demande de subvention auprès du Conseil Régional Centre Val de Loire et portant sur l'initiative « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée de Bourges »

Rapporteur : M. Richard BOUDET

M. Richard BOUDET, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'approuver le plan de financement ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à solliciter la subvention auprès du financeur susnommé ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

3. Equilibre social de l'habitat - Octroi d'une garantie d'emprunt à hauteur de 100 % en faveur de France Loire pour la construction de 18 logements - avenue Jacques Cœur à Mehun-sur-Yèvre

Rapporteur : M. Richard BOUDET

M. Richard BOUDET, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 2 249 382 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°136042 constitué de huit lignes de prêt. La garantie est accordée à hauteur de la somme en principal de 2 249 382 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la délibération ;
- d'accorder la garantie de Bourges Plus pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- de s'engager, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources pour couvrir les charges du prêt ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention établie entre Bourges Plus et l'emprunteur, dont un exemplaire est annexé à la présente et à procéder ultérieurement sans autre délibération, aux opérations qui nécessiteraient, le cas échéant, la mise en œuvre des garanties.

4. Equilibre social de l'habitat - Octroi d'une garantie d'emprunt à hauteur de 100 % en faveur de France Loire pour l'acquisition en VEFA de sept logements - rue des Acacias à Trouy

Rapporteur : M. Richard BOUDET

M. Richard BOUDET rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 708 746 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°135433 constitué de cinq lignes de prêt. La garantie est accordée à hauteur de la somme en principal de 708 746 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la délibération ;
- d'accorder la garantie de Bourges Plus pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

- de s'engager, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources pour couvrir les charges du prêt ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention établie entre Bourges Plus et l'emprunteur, dont un exemplaire est annexé à la présente et à procéder ultérieurement sans autre délibération, aux opérations qui nécessiteraient, le cas échéant, la mise en œuvre des garanties.

**5. Equilibre social de l'habitat - Octroi d'une garantie d'emprunt à hauteur de 100 %
en faveur de France Loire pour la réhabilitation de 162 logements -
Allée Gérard Philippe à Saint-Germain du Puy**

Rapporteur : M. Richard BOUDET

M. Richard BOUDET rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 955 500 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°136712 constitué d'une ligne de prêt. La garantie est accordée à hauteur de la somme en principal de 977 750 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la délibération ;
- d'accorder la garantie de Bourges Plus pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

- de s'engager, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources pour couvrir les charges du prêt ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention établie entre Bourges Plus et l'emprunteur, dont un exemplaire est annexé à la présente et à procéder ultérieurement sans autre délibération, aux opérations qui nécessiteraient, le cas échéant, la mise en œuvre des garanties.

**6. Rénovation de l'éclairage public de la Zone d'Activités de MALITORNE à Saint-Doulchard
par le Syndicat d'Energie du Cher (SDE18)**

Rapporteur : Mme Marie-Christine BAUDOIN

Mme Marie-Christine BAUDOIN rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'accepter le plan de financement prévisionnel complémentaire des travaux de modernisation de l'éclairage public de la rue André Charies Boule d'un montant de 7 833,00 € H.T. ainsi que la part de l'Agglomération fixée à 50 % de ce montant, soit 3 916,50 €.

**7. Rénovation de l'éclairage public de la Zone d'Activités Commerciale du bois des Chagnières - Le
SUBDRAY par le Syndicat d'Energie du Cher (SDE18) - Plan de financement**

Rapporteur : Mme Marie-Christine BAUDOIN

Mme Marie-Christine BAUDOIN rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'accepter le plan de financement des travaux de modernisation de l'éclairage public dans la Zone d'Activités Économique du César, rue du Bois des Chagnières au Subdray, d'un montant de 1 159,40 € HT, la participation de l'Agglomération étant fixée à 50 % de ce montant, soit 579,70 €.

**8. Rénovation de l'éclairage public rue de Belgique ZAC CESAR - Le SUBDRAY
par le Syndicat d'Energie du Cher (SDE18)**

Rapporteur : Mme Marie-Christine BAUDOIN

Mme Marie-Christine BAUDOIN rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'accepter les plans de financement des travaux de modernisation d'éclairage public de la rue de Belgique dans la Zone d'Activités du CESAR, sur la commune du Subdray, proposée par le SDE18, pour un montant total de 6 684,36 € H.T., la participation de l'Agglomération étant fixée à 50% de ce montant, soit 3 342,18 € H.T.

**9. Convention d'échange de données entre Bourges Plus (service Igeo)
et la Chambre d'agriculture du Cher**

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Mme Irène FELIX rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'approuver les échanges de données avec la Chambre d'agriculture du Cher ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante et à en suivre l'exécution.

**10. Convention d'échange de données entre Bourges Plus (service Igeo)
et la SAFEGE**

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Mme Irène FELIX rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'approuver les échanges de données avec la SAFEGE ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante et à en suivre l'exécution.

**11. Eau - Assainissement : Acquisition de produits chimiques de traitement -
Appel d'Offres Ouvert**

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Mme Irène FELIX rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'autoriser Mme la Présidente à lancer un appel d'offres ouvert pour la fourniture de produits chimiques ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à prendre toute décision dans le cadre de la procédure de passation ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les marchés correspondants et à en suivre l'exécution.

12. Programme LIFE-LETsGO4CLIMATE - Osons la transition ! Lancement d'un appel à candidature pour le déploiement territorial des Conversations Carbone

Rapporteur : M. Marc STOQUERT

M. Marc STOQUERT rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'approuver le lancement de l'appel à candidature pour le déploiement territorial des Conversations Carbone selon les modalités présentées ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, Mme la Présidente lève la séance à 18 heures 30.

Fait à Bourges, le **06 SEP. 2022**

La Secrétaire



Catherine PALLOT

La Présidente,



Irène FELIX

